

CONSEIL SYNDICAL COMPTE-RENDU DE SEANCE

Séance du 04 avril 2023 à 18 heures 30 minutes
en mairie de Losne

Quorum : 9

Présents :

M. SOLLER Jean-Luc, M. BATAILLON Alban, Mme BREBANT Laurence, M. DUBOIS Stéphane, M. ERTUGRUL Ali, M. GAILLARD Hervé, M. IMBERT Alain, M. PARANT Maurice, M. PATIN Julien, M. SIMONNET Jean-Louis.

Procuration(s) :

M. TIRQUIT Sylvain représentant M. CHAUMATTE Frédéric

Absent(s) :

M. GAUTIER Michaël, M. MOULIN Louis, M. MOULIN Maxime, M. SANIAL Bernard

Excusé(s) :

M. CHAUMATTE Frédéric, Mme VIROT Fabienne

Secrétaire de séance : M. PATIN Julien

Président de séance : M. SOLLER Jean-Luc

1 - Approbation compte-rendu du 28 mars 2023

VOTE à l'unanimité

2 - Vote du compte Administratif 2022

Le Président sort de la salle en confiant la Présidence de l'Assemblée à Monsieur Maurice PARANT, 1er Vice Président,

Après avoir présenté le Compte Administratif 2022, le Comité Syndical vote le Compte Administratif de l'exercice 2022 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses Prévu :	532 156,68 €
Réalisé :	367 483,02 €
Reste à réaliser :	0,00 €

Recettes Prévu :	532 156,68 €
Réalisé :	531 118,50 €
Reste à réaliser :	0,00 €

Fonctionnement

Dépenses Prévu :	298 762,85 €
Réalisé :	169 472,71 €
Reste à réaliser :	0,00 €

Recettes Prévu :	478 843,83 €
Réalisé :	473 206,51 €
Reste à réaliser :	0,00 €

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	163 635,48 €
Fonctionnement :	303 733,80 €
Résultat global :	467 369,28 €

VOTE : 10 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

3 - Vote du compte de Gestion 2022

Le Président expose aux membres du Comité Syndical que le compte de gestion est établi par le Receveur de la Trésorerie à la clôture de l'exercice.

Le Président le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures. Le compte de gestion est ensuite soumis au vote des membres du Comité Syndical en même temps que le compte administratif.

Le Conseil Syndical, à l'unanimité, après en avoir délibéré, vote le compte de gestion 2022 du budget eau potable, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

4 - Affectation des résultats 2022

L'Assemblée Délibérante, réuni sous la présidence de Monsieur SOLLER Jean-Luc, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2022

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022
Constatant que le compte administratif fait apparaître:

- un excédent de fonctionnement de :	33 745,29 €
- un excédent reporté de :	269 988,51 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	303 733,80 €
- un excédent d'investissement de :	163 635,48 €
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00 €
Soit un excédent de financement de :	163 635,48 €

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2022 : EXCÉDENT	303 733,80 €
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00 €
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	303 733,80 €
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	163 635,48 €

VOTE : Adoptée à l'unanimité

5 - Vote du budget primitif 2023

Le Président propose le budget primitif 2023 suivant:

INVESTISSEMENT

Dépenses: 201 919,85 €

Recettes: 201 919,85 €

FONCTIONNEMENT

Dépenses: 160 037,66 €

Recettes: 512 696,46 €

En tenant compte des propositions de travaux d'investissement du délégataire SUEZ.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

6 - Devis Chambre Agriculture: suivi de la mise en oeuvre du programme d'action agricole sur le bassin d'alimentation du puits d'Echenon année 2023

Lors du dernier comité de pilotage, la Chambre d'Agriculture a proposé de réduire au maximum l'animation pour l'année 2023 afin de continuer de garder un suivi auprès des agriculteurs du bassin d'alimentation du puits de captage d'Echenon.

Cette proposition s'élève à 3.025 € HT, sans aucune subvention possible de la part de l'Agence de l'eau.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, décide à l'unanimité

- d'accepter la proposition de la Chambre d'Agriculture pour un montant de 3.025 € HT
- d'autoriser le Président à signer le devis et tout autre document relatif à cette affaire.

M. SIMONNET (délégué de la commune d'Echenon) précise qu'un bail a été signé dernièrement avec un habitant d'Echenon afin qu'il plante des noisetiers BIO autour du puits de captage.

7 - Contrat prestation de services SUEZ: entretien des poteaux d'incendie

La convention de prestation de services des poteaux incendie est arrivée à échéance au 31/12/2022.

SUEZ nous propose une nouvelle convention d'une durée de 3 ans renouvelable par tacite reconduction pour deux périodes successives d'un an, en prenant en compte le nouveau règlement départemental DECI qui impose un contrôle-pesée tous les 3 ans mais avec un contrôle annuel maintenu.

Le tarif proposé est de 50 € HT par poteau, sachant qu'au 1er avril 2023, 136 poteaux d'incendie ont été recensés

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical, décide à l'unanimité

- d'accepter la proposition de SUEZ pour un montant de 50 € HT par poteau
- d'autoriser le Président à signer la convention avec SUEZ, et tout document relatif à cette affaire.

M. TIRQUIT (délégué d'Echenon) demande: "pourquoi nous n'avons qu'un seul devis ?"
Le Président dit: " SUEZ est le prestataire actuel et le délégataire du territoire"

8- Dématérialisation tous documents destinés aux délégués du SIAEP

Le Président propose d'envoyer tous les documents (convocation, documents nécessaires aux réunions syndicales) destinés à l'ensemble des délégués de la collectivité, par voie électronique afin de gagner du temps, d'économiser du papier et des frais postaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical, décide à l'unanimité

- d'accepter la proposition du Président

9- Marché à bons de commande 2023-2026: appel d'offres bureaux d'étude

Le Président explique que pour pouvoir engager des travaux, la collectivité a besoin d'un bureau d'étude. Il propose de lancer un appel d'offres afin d'obtenir une assistance pour un marché à bons de commande sur 3 années.

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical, décide à l'unanimité

- d'autoriser le Président à solliciter plusieurs bureaux d'étude pour le lancer un marché à bons de commande de 2023 à 2026

Communications diverses:

Un abonné constate une forte augmentation de sa consommation d'eau sur sa dernière facture, mais ne dispose d'aucune preuve justifiant d'un dysfonctionnement ou d'une fuite.

SUEZ est intervenu sur place pour vérifier le compteur: RAS, consommation normal depuis le dernier relevé, pas de fuite.

Concernant le dossier des puits de St Jean de Losne, le Président prend l'attache de M. GIRARD (hydrogéologue du conseil départemental de la Côte d'Or) afin de connaître l'avancement.

Le schéma directeur eau potable est toujours en cours, prochaine réunion prévue en juin.
Une nouvelle subvention vient d'être accordée par l'ARS pour un montant global de 13 310 €

A ce jour, les dépenses réelles sont les suivantes :

- 266 685€ (AMO et schéma directeur)
- 54 000€ d'avenant proposé pour les SIE de Seurre et Brazey pour le géoréférencement en classe A des réseaux de deux communes (en cours de discussion)

Les subventions accordées sont :

- Agence de l'eau 137 500€
- CD21 45 000€
- ARS 13 310€

TOTAL = 195 810€

Les subventions en attente de retour sont les suivantes :

- DETR

Fin de séance: 19h30

Le secrétaire de séance



Fait à LOSNE
Le Président,

